



DEMANDE DE DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE CESSION IMMOBILIÈRE

Information concernant le diagnostic :

- **Veiller à rendre accessibles et ouverts tous les éléments de la filière assainissement (fosse, bac à graisse, regards de visite, etc...) et s'assurer de la présence d'eau dans l'habitation pour effectuer des tests découlements.**
- **Fournir tous les documents probants concernant le diagnostic d'assainissement de la propriété (rapport de diagnostic existant, photos de l'installation, caractéristiques techniques de la fosse septique et de l'épandage, factures de vidange, étude de sol, etc...).**
- **Pour les contrôles réalisés uniquement avec un mandataire (en l'absence de propriétaire), une copie du mandat de vente devra être communiquée avec ce formulaire.**

Adresse de l'installation à contrôler :

Adresse :

Code Postal : Ville :

	<u>PROPRIETAIRE N°1</u>	<u>PROPRIETAIRE N°2</u>
NOM ET PRENOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TELEPHONE		
COURRIEL		

Coordonnées du mandataire (agence immobilière ou personne en charge de la vente) :

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Notaire en charge de la vente immobilière :

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Coordonnées des personnes présentes lors du contrôle :

Nom, prénom : Téléphone :
Nom, prénom : Téléphone :

Coordonnées des personnes à facturer (une seule adresse possible) :

Nom, prénom, raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Le rapport de visite sera envoyé par courrier aux propriétaires et aux adresses mails mentionnées précédemment.

Je soussigné(e)
confirme la commande d'un diagnostic du système d'assainissement non collectif de ma propriété renseignée dans ce formulaire.

Je reconnais avoir pris connaissance du montant de la redevance applicable sur le territoire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg. Ce montant s'élève à 150 euros H.T., soit 165 euros T.T.C. (taux de TVA en vigueur de 10%).

Je devrai m'acquitter de cette prestation dans les délais impartis dès réception de la facture du Trésor Public et directement auprès du Trésor Public.

Je m'engage, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 modifié à rendre accessibles tous les ouvrages et/ou apporter tous les éléments probants. En l'absence de ceux-ci, les ouvrages d'assainissement seront considérés comme non-existants.

Signature des propriétaires, précédée de la mention « lu et approuvé »

(Pour les demandes de diagnostic rempli par une autre personne que les propriétaires, merci de nous fournir un écrit des propriétaires ou un mandat de vente)

Fait à :

Le :

Signature de la personne à facturer, précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à :

Le :

Merci de nous faire parvenir ce formulaire dûment complété par mail ou voie postale :

Communauté de Communes du Pays du Neubourg
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
1 Chemin de Saint-Célerin
27110 LE NEUBOURG
02.32.34.88.43
spanc@paysduneubourg.fr